

Réflexions sur les résultats des élections législatives de juin 2022

La majorité présidentielle ne disposera pas, pour ce second quinquennat d'Emmanuel Macron, d'une majorité absolue à l'assemblée nationale.

Ecartons d'emblée l'hypothèse d'une démission du président de la République et examinons quelques conclusions que l'on peut tirer des résultats de ce 2^{ème} tour des élections législatives.

1) La première observation que l'on peut faire est le taux d'abstention record (53,8 %). Celui-ci s'explique par diverses raisons :

- L'individualisme hédoniste incivique – et irresponsable – des Français, qui leur fait préférer une jolie escapade par beau temps à l'exercice de leur métier de citoyen, sans même se donner la peine de donner procuration à une personne de leur choix.

- La médiocrité de la grande majorité des candidats, dont la cause est sans doute à trouver dans l'inversion des priorités dans les états-majors des partis politiques. Auparavant, ces partis donnaient l'investiture aux personnes les plus qualifiées et les plus compétentes ; désormais, la société civile doit être représentée coûte que coûte dans toutes ses composantes. Beaucoup d'électeurs refusent de se déplacer pour des candidats qu'ils méprisent, surtout quand ils apprennent que leur voix revient à accorder 1,64 € d'argent public au parti des candidats pour lesquels ils répugnent de voter.

- La violation, les 7 et 8 février 2008, de la souveraineté populaire et le piétinement du suffrage universel par la coalition des parlementaires européistes (UMP, centristes et socialistes) – qui n'avaient pourtant pas été élus pour cela – et sous l'égide du président Sarkozy, nouvellement élu, à l'occasion de la signature et de la ratification des traités de Lisbonne. Et ce, alors que la victoire du « non » au référendum du 29 mai 2005 sur le traité constitutionnel (dont les clauses étaient reprises, pour la plupart, dans les traités de Lisbonne) avait été acquise par dix points d'écart avec les « oui » et avec un taux de participation de près de 70 %.

La démocratie a été gravement abimée et l'inversion brutale, sous couvert de « réconciliation » entre la France du « non » et la France du « oui », des résultats du référendum du 29 mai 2005 a découragé les électeurs de continuer à remplir leur devoir civique ou à exercer leur droit de vote.

- Les jeunes en âge de voter n'acceptent pas de voir leur voix être diluée dans la grande masse des suffrages de leurs aînés. L'impatience qui caractérise souvent la jeunesse s'accommode mal des rythmes longs de la démocratie dans une société complexe, fracturée et soumise à de multiples contraintes extérieures. Et le résultat de cette répugnance est l'abstention d'une partie importante de cette classe d'âge.

- Mais, surtout, et c'est peut-être là le plus important, le sentiment, d'ailleurs la plupart du temps justifié, que la France ayant perdu sa souveraineté au profit de l'Union européenne, il ne sert à rien de participer à des scrutins électoraux qui consistent à élire le maire – puis le conseil municipal – d'un village même si celui-ci est peuplé de 65 millions d'habitants.

2) En dépit du matraquage médiatique et du coup de bluff sur l'air de "Mélenchon premier ministre", la NUPES a largement échoué dans son entreprise d'intoxication pré-électorale (et effectuée à des fins de mobilisation de son électorat) puisque la coalition de bric et de broc n'aura guère que 150 sièges, soit le bas de la fourchette des estimations de l'avant scrutin.

3) Ce diagnostic est confirmé par le fait que le parti du président, LREM, a, en définitive, obtenu autant de sièges que la NUPES, pourtant fruit d'une coalition électorale.

4) Au sein de la majorité sortante, le Modem a conforté ses positions et le parti d'Édouard Philippe, les siennes.

5) La percée du RN s'est faite sans aucun appui extérieur, contrairement à LFI.

6) Le RN (89 sièges) aura près d'un quart de sièges de plus que LFI (72 sièges). LFI n'est donc absolument pas victorieuse, contrairement à ce tend à faire croire la propagande promélenchoniste.

7) Le RN n'est cependant pas, lui non plus, le vainqueur de ces élections, même s'il a multiplié par près de 15 le nombre de ses députés. D'une part, parce que le nombre de ses sièges (6) dans l'assemblée sortante était très en retrait de son influence réelle dans le pays. Et, d'autre part, parce que le vainqueur reste malgré tout la coalition « Ensemble » de la majorité présidentielle. Mais la victoire de cette dernière a un goût amer. Elle est incomplète et insuffisante. Elle handicaperait le président et son gouvernement dans leur action réformatrice.

8) Beaucoup de candidats NUPES et RN ont échoué de quelques voix. Cela confirme la fragilisation de la majorité présidentielle. L'opinion n'est plus derrière son président.

9) Même si la coalition LR-UDI est passée de 100 sièges à 64 sièges seulement, elle est loin d'avoir disparu, ce qui constitue d'une certaine manière, un échec pour la Macronie comme pour le RN, deux forces politiques qui ont toujours cherché à liquider LR pour s'en partager élus et électeurs.

10) La situation qui résulte de ces élections semble inédite sous la V^{ème} République alors que ses institutions avaient été conçues pour donner au pouvoir exécutif une majorité absolue à l'assemblée nationale. Mais d'une part, elle s'est déjà produite en 1988 et, d'autre part, la plupart des grands pays démocratiques fonctionnent très bien avec des majorités relatives (sauf le Royaume-Uni, du fait de l'ancienneté du système uninominal à un tour).

En Allemagne, le chancelier est toujours social-démocrate ou chrétien-démocrate, mais ces derniers ne demeurent au pouvoir que grâce à l'appui des libéraux du centre.

En France, le Président est inexpugnable, mais des mini-coalitions devront se former entre Ensemble et, soit LR, soit le PS, sur chacun des projets de loi du gouvernement. Le travail d'amendement des parlementaires va enfin retrouver toute son utilité et tout son sens. Le concept de majorité d'idées, avancé, après mai 68, par Edgard Faure, va également retrouver tout son lustre.

11) Macron dissoudra-t-il ? Je ne suis pas sûr, car il sait très bien qu'il ne pourra le faire qu'une seule fois en l'espace de douze mois et que de nouvelles élections risqueraient de procurer à sa coalition "Ensemble" encore moins de sièges qu'elle n'en a obtenu dimanche dernier.

12) Les résultats peuvent-ils affaiblir les institutions ? Je ne le pense pas vraiment. Il ne faut pas confondre affaiblissement du président en place et affaiblissement des institutions.

13) En revanche, l'insécurité gouvernementale dans laquelle le pouvoir exécutif et sa majorité présidentielle se trouvent à l'issue de ces élections législatives risque de provoquer, à terme, une réaction défavorable des marchés financiers. La crise du financement des déficits publics qui en résultera se traduira par un renchérissement considérable du coût de ce dernier, voire par l'insolvabilité définitive de l'État. Or, la France se heurte à plusieurs problèmes en la matière : dette abyssale (les créanciers étant très majoritairement étrangers), dépenses publiques quasiment incompressibles, défaillance grandissante des services publics, souvent incapables de remplir leurs missions, aversion de plus en plus prononcée envers les prélèvements obligatoires.

La France, son État, ses services publics, sa protection sociale, vont-ils vers la faillite ?

Hervé Beaudin,

Membre du conseil national du Forum pour la France,

le 20 juin 2022